

# IDÉES SR

N°4

La revue des intervenants départementaux de sécurité routière

Actions IDSR > 2 - 3



Les actions de prévention des forces de l'ordre en milieu scolaire > 4



Dossier "Les maires et la sécurité routière" > 6 - 8



Un permis plus sûr > 9



Fiche technique > 10



Bonne année, bonne santé > 11

Agenda Au coin de la rue > 12



Nouvelles modifications au Code de la route > p 5

## Editorial

L'année 2010 n'est pas encore achevée mais on peut déjà dire que le nombre de victimes sur le réseau routier du Rhône sera sensiblement identique à celui de 2009. Notre démarche volontariste et partenariale doit donc être poursuivie et renforcée en 2011.

Parmi les chantiers qui nous attendent l'an prochain, nous devons porter une attention toute particulière aux usagers les plus vulnérables. En effet, le paysage urbain de notre grande agglomération change depuis quelques années. L'extension des nouveaux modes de déplacement (tramway, vélo, scooter...) a profondément modifié nos pratiques. Il est donc nécessaire de s'adapter aux nouvelles habitudes de nos concitoyens afin de leur permettre de se déplacer en toute sécurité et d'éviter les accidents de la route.

Pour les usagers de deux-roues motorisés, les efforts engagés depuis plusieurs années tendent à porter leurs fruits puisque, en 2010, leur part est moins importante dans les accidents de la route.

Nous devons donc renforcer notre politique pour garantir une meilleure sécurité aux piétons, aux seniors, aux cyclistes. Les nouvelles dispositions du Code de la route, qui sont détaillées dans ce quatrième numéro de la revue Idées SR, ont pour principal objectif d'assurer à ces publics les plus vulnérables une meilleure protection lors de leurs déplacements.

Pour 2011, et sans abandonner l'ensemble des programmes élaborés depuis deux ans dans le cadre du Document Général d'Orientations (DGO), j'ai décidé de mettre en œuvre des programmes d'actions spécifiques pour ces usagers. Garantir la sécurité de tous est un objectif majeur partagé par l'ensemble des signataires du DGO.

Restons mobilisés ensemble pour éviter les drames de la route.

Le Préfet, délégué pour la défense et la sécurité

Olivier MAGNAVAL

# Compte-rendu "ACTIONS"



## **1** Le 9 octobre 2010 Journée de la sécurité des déplacements Lyon (place Bellecour)

*Objectif de l'action et de Sécurité Routière :*  
Sensibiliser le public à la sécurité des déplacements en milieu urbain et rural.

### *Résultats :*

Véritable village de stands d'informations et de démonstrations de tous les acteurs de la sécurité routière, la journée de la sécurité des déplacements attire chaque année entre 5 et 7 000 personnes sur la place Bellecour. Et pour cette dernière édition, le soleil était au rendez-vous !

Une quinzaine d'IDSR ont animé diverses activités : voiture tonneau, auto-choc, simulateur de conduite en deux-roues motorisé, simalc, réactiomètre, parcours alcoolémie... Un millier de personnes ont ainsi pu bénéficier des conseils des intervenants et de leur expérience.

Sans oublier la présence de «SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas», qui a remporté un vif succès auprès du jeune public.

### *Ils ont animé :*

K. BENGOUA - L. KERSAUZE-BODIN -  
M. BONNET - JC. CHAVEROT -  
JP. CONTET - A. DUFOUR -  
J. GUIGARD - C. HEENDRICKXEN -  
M. LAFFAY - M. MANSOURI -  
C. BANDHAVONG - JD. SOTTET -  
G. VIGUIER - C. MINOT

### *Ressenti particulier sur cette action :*

Bonne implication des nombreux visiteurs. Echanges fructueux sur les idées reçues.

## **2** Du 27 septembre au 2 octobre 2010 Journée Sécurité Routière Commune de Mornant

*Objectif de l'action et de Sécurité Routière :*

Sensibilisation sur le partage de la route pour la population et plus particulièrement pour les jeunes et les enfants scolarisés à Mornant.

### *Résultats :*

6 journées d'animations ont été organisées. Participation de la Police Municipale, de la mairie de Mornant, de la Gendarmerie Nationale, des sapeurs-pompiers, d'associations diverses et de la Préfecture du Rhône (simalc, réactiomètre et parcours lunettes). Le vendredi 1<sup>er</sup> octobre était destiné au grand public.

### *Ils ont animé :*

A. DUFOUR - G. VIGUIER

### *Ressenti particulier sur cette action :*

Le personnel de la mairie de Mornant nous a semblé très motivé pour transmettre des messages de prévention en terme de Sécurité Routière. Le public qui a participé aux animations a apprécié les moyens mis en œuvre.

## **3** Le 16 septembre 2010 Forum Jeunes 2010 à l'Espace Double Mixte de Villeurbanne

*Objectif de l'action et de Sécurité Routière :*

Profiter d'un forum destiné au public jeune à l'initiative de la Société Générale pour évoquer les comportements à risques.

### *Résultats :*

Journée d'échanges et d'informations dans un lieu stratégique, original et attractif, reconnu par les jeunes de la région. 700 étudiants sont venus sur le site du Double Mixte. Une centaine d'entre eux a participé à l'animation Sécurité Routière de la Préfecture (simalc, parcours lunettes, réactiomètre et mise à disposition de documentations Sécurité Routière)

### *Ils ont animé :*

C. GIRAUD - M. MANSOURI

### *Ressenti particulier sur cette action :*

Les IDSR présents étaient des professionnels de l'enseignement de la conduite ce qui a donné lieu à des échanges intéressants sur la réforme du permis de conduire.

## **4** Les 17 mars et 16 juin 2010 Maison d'arrêt de Villefranche sur Saône

*Objectif de l'action et de Sécurité Routière :*

Eviter la réitération de comportements routiers dangereux par des personnes placées sous main de justice en leur organisant des stages de sensibilisation à la Sécurité Routière.



*Résultats :*

7 participants volontaires en mars et 4 participants volontaires en juin. Les deux journées de sensibilisation ont été très différentes au niveau de la participation. Les moyens pédagogiques mis à disposition n'ont, semble-t-il, pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour le second groupe. Outils utilisés : vidéo projection, films, statistiques, échanges et documentations.

*Ils ont animé :*

PY. DENIS

*Ressenti particulier sur cette action :*

Qualité des échanges avec les participants même si certains d'entre eux sont dans le déni et l'auto-déculpabilisation par rapport aux faits qui leur sont reprochés.

**5** **Le 23 juillet 2010**  
**Patricola Entreprise**  
Montanay

*Objectif de l'action et de Sécurité Routière :*

Sensibiliser les employés de l'entreprise sur les risques routiers et sur les différentes addictions dans le cadre d'une journée annuelle d'informations sur la sécurité.

*Résultats :*

43 participants sur 3 ateliers différents. Groupes de 6 à 8 personnes très motivées. Outils utilisés : simalc, cônes-lunettes, réactiomètre, éthylotests, affiches et dépliants.

*Ils ont animé :*

C. MINOT - G. VIGUIER

*Ressenti particulier sur cette action :*

L'aspect ludique des lunettes d'alcoolémie a été très apprécié. Une nouvelle information sur les risques routiers (utilisation du téléphone portable, etc...) serait souhaitable en 2011.

**6** **Les 21 et 22 sept. 2010**  
**48 h pour**  
**la Sécurité Routière**  
SFR Bron et St Priest

*Objectif de l'action et de Sécurité Routière :*

Mise en place d'actions dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité et de la sécurité routière afin de sensibiliser et d'influencer de façon positive les comportements de déplacements des collaborateurs SFR.

*Résultats :*

Ces deux journées avec diverses actions et animations interactives ont été très bien accueillies et bien perçues par les salariés de l'entreprise. La direction de SFR, qui souhaite adhérer au Club Entreprises Sécurité Routière du Rhône, a réussi à mobiliser 70 personnes sur le site de Bron et 130 sur celui de St Priest.

*Ils ont animé :*

S. FAURITE - G. VIGUIER - A. DUFOUR

*Ressenti particulier sur cette action :*

On a ressenti un intérêt plus marqué de la part des représentants commerciaux du site de Saint Priest. Cela s'explique sans doute par leur quotidien de travail, plus souvent sur les routes.



## Opération de rue « Les petits mots »

Pour inaugurer la Semaine de la mobilité et de la sécurité routière, une initiative de la DSCR a été déclinée dans de nombreux départements français, dont le Rhône, le 16 septembre dernier.

S'adressant à la fois aux automobilistes pour les inciter à faire davantage attention aux conducteurs de deux-roues motorisés, et à ces mêmes usagers pour leur rappeler leur grande vulnérabilité, cette action de sensibilisation était mise en place par la coordination Sécurité Routière et réalisée sur le terrain par 2 équipes constituées de membres du bureau Sécurité Routière de la Préfecture, d'IDSR et de policiers municipaux de Lyon.

L'opération consistait à apposer sur les motos et les voitures des messages de prudence « personnalisés », sous la forme d'étiquettes accrochées au rétroviseur des deux-roues motorisés et de « post-it » à coller sur les vitres des automobiles.

Ainsi, 6 000 « petits mots » ont été distribués sur les véhicules en stationnement, en surface et dans les parkings souterrains, entre le Vieux-Lyon et la Part-Dieu, ce qui n'a pas manqué d'attiser la curiosité des piétons et d'ouvrir le dialogue avec un public intrigué par la démarche mais somme toute ravi de voir que la prévention est aussi une des missions des représentants de la loi.



# Les actions de prévention des forces de l'ordre en milieu scolaire

Parmi les usagers particulièrement vulnérables sur la route, une attention toute particulière est portée aux enfants et aux adolescents. L'un des objectifs que s'est fixé l'Etat en matière de sécurité routière consiste à amener les jeunes à être des citoyens responsables sur la route. C'est pour cette raison que le continuum éducatif en milieu scolaire a été instauré. Il permet aux jeunes d'avoir, dès leur plus jeune âge, des rendez-vous réguliers sur le thème de la sécurité routière.

Les forces de l'ordre participent activement à l'animation des actions de sécurité routière auprès des enfants et adolescents. Dans notre département, policiers et gendarmes sont présents dans plusieurs dispositifs.

## 1. Pour les plus jeunes dans l'enseignement primaire

### • Le permis piéton

Ce permis est un outil pédagogique destiné aux enfants des classes de CE2, s'inscrivant dans le continuum éducatif de sensibilisation à la sécurité routière sanctionnée par l'APER (Attestation de Première Education à la Route) délivrée à l'issue de la scolarité primaire. Les policiers et gendarmes forment les enfants au respect des règles de circulation piétonne et leur rappellent les précautions et bons réflexes à adopter pour assurer leur propre sécurité lors de leurs déplacements.

### • Le certificat de participation à une séance d'éducation routière

L'intervention se déroule en deux étapes en classe de CM1 et CM2. Là aussi, l'objectif est de sensibiliser les enfants aux dangers de la route et de leur apprendre les bons réflexes pour avoir un comportement responsable. La première étape est consacrée à la théorie avec l'apprentissage des panneaux de signalisation routière. La seconde étape est constituée d'exercices pratiques

effectués en vélo sur une piste d'éducation routière. En fin de module, les élèves, ayant obtenu une note satisfaisante à l'évaluation reçoivent un certificat de participation.

## 2. Pour les collégiens et les lycéens

### • Percigônes (Piste d'Education Routière Citoyenne des Gônes)

Depuis 10 ans, ce centre de formation, animé par des CRS, est implanté sur la commune de Ternay. Il forme gratuitement au brevet de sécurité routière les adolescents des collèges classés en zone d'éducation prioritaire ou fréquentant les associations communales.

### • Opération « dix de conduite »

En partenariat avec Groupama, Renault et Total, la Gendarmerie Nationale sensibilise les collégiens et lycéens aux risques routiers. Une équipe de quatre gendarmes anime la piste installée au sein de l'établissement scolaire et qui permet aux élèves d'avoir une expérience anticipée de la conduite automobile. Dans le Rhône, cette action est régulièrement organisée à la maison familiale rurale de Saint Martin en Haut.

### • Opération « lutte contre le débridage » initiée par la Préfecture du Rhône

Dans le numéro 3 de la revue Idées SR, vous avez découvert la campagne de prévention sur les risques liés au débridage des cyclomoteurs. Cette action, qui est maintenant étendue à tout le département du Rhône, est également animée par des policiers et gendarmes qui interviennent en binôme avec les IDSR.

Dans le Rhône, l'implication des forces de l'ordre dans les programmes préventifs en matière de sécurité routière n'est plus à démontrer. Un grand merci aux policiers et gendarmes qui participent aux actions ainsi qu'à leur hiérarchie qui leur permet de s'impliquer dans nos opérations de prévention malgré une charge de travail importante dans le domaine répressif.



# Nouvelles modifications au Code de la route pour une meilleure prise en compte des usagers vulnérables

Le Code de la route enregistre plusieurs changements importants à destination des piétons et des usagers des deux-roues, introduits par le décret 2010-1390 du 12/11/2010 paru le 16 novembre au Journal officiel. Ces nouvelles règles sont applicables immédiatement, à l'exception de celles concernant la formation à la conduite des deux-roues de plus de 50 cm<sup>3</sup> et au débridage des deux-roues qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Du nouveau pour les automobilistes avec l'application du principe de prudence à l'égard des piétons.

Le nouveau décret ne modifie en rien les règles générales du Code de la route que les piétons doivent toujours impérativement suivre avant de traverser une chaussée, à savoir emprunter les passages piétons s'il en existe à moins de 50 mètres. D'autres précautions doivent être prises par le piéton : respecter les feux de signalisation, la visibilité, la vitesse et la distance des véhicules, s'abstenir de traverser une chaussée en diagonale. En fait, la modification apportée au Code de la route pèse sur le conducteur qui voit le champ de ses obligations élargi. Au delà de céder le passage au piéton déjà engagé, le conducteur doit maintenant prendre en compte la situation du piéton qui attend ou qui manifeste l'intention de s'engager sur la chaussée.

Lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste de façon claire l'intention de s'engager (par un geste, sa position ou son allure) dans la traversée d'une chaussée, le conducteur doit lui céder le passage et, si besoin, s'arrêter, même en dehors d'un passage protégé.

Cette modification décline le principe de prudence introduit dans le Code de la route en juillet 2008 qui impose à tout usager un devoir de protection et d'attention particulier aux usagers plus vulnérables que lui.

## Faciliter les déplacements à vélo : les cyclistes sont autorisés, sous certaines conditions, à tourner à droite au feu rouge à certaines intersections.

Autre mesure inscrite au Journal officiel, les cyclistes pourront franchir le feu rouge afin de tourner à droite à certains carrefours signalés par un nouveau panneau. La décision d'instaurer ou non le «tourne-à-droite» sur certains itinéraires, à des intersections choisies présentant toutes les conditions de sécurité incombe au maire. Lorsque la signalisation n'indiquera pas de «tourne-à-droite», les cyclistes devront s'arrêter au feu rouge et, dans tous les cas, ils doivent toujours céder le passage aux piétons qui traversent la chaussée.

## Nouvelles mesures pour les conducteurs de deux-roues motorisés : application des décisions du Comité Interministériel de Sécurité Routière du 18 février dernier.

### Formation obligatoire

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une formation de sept heures sera obligatoire pour les automobilistes de plus en plus nombreux à abandonner leur voiture (permis B) pour un scooter de 125 cm<sup>3</sup> ou un scooter à trois roues. «Sécuriser l'usage du deux-roues motorisé est un enjeu majeur», explique la

Sécurité Routière, rappelant qu'en dix ans, la mortalité de cette catégorie est passée de 9 à 28% des personnes tuées sur la route.

Cette formation pratique et théorique de sept heures sera dispensée par une école de conduite ou une association agréée. Elle sera obligatoire pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm<sup>3</sup>) ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm<sup>3</sup>, et qui n'en ont pas conduit au cours de ces cinq dernières années. Les usagers ayant assuré et utilisé un véhicule de la sorte ces cinq dernières années en sont pour leur part dispensés, mais le non-respect de cette réglementation sera passible d'une amende de 135€.

### Débridage

Par ailleurs, la Sécurité Routière entend «responsabiliser les conducteurs de cyclomoteurs, en majorité âgés de 14 à 17 ans, et leur famille face aux dangers du débridage». Le Code de la route limite la vitesse des cyclomoteurs à 45 km/h mais le débridage – qui est illégal – permet d'atteindre des vitesses beaucoup plus élevées tout en augmentant la dangerosité des véhicules (freinage non adapté, déséquilibre, usure des pièces).

Selon une étude de sociétés d'assurances datant de 2007, 50% des cyclomoteurs accidentés sont débridés. La lutte contre le débridage constitue donc un enjeu majeur en terme de sécurité routière.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le conducteur d'un cyclomoteur débridé devra payer 135€. En cas de suspicion de débridage, les forces de l'ordre pourront demander un contrôle du véhicule. De plus, les vendeurs de cyclomoteurs sont passibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende en cas de débridage d'un cyclomoteur.

En 2012, sera également instauré un contrôle technique obligatoire des cyclomoteurs axé sur la vérification du bridage.



# Sécurité routière :

## Ce que peuvent faire les maires

La Sécurité Routière reste l'une des préoccupations majeures de l'Etat. Cette question mobilise tous les acteurs qui, chacun dans son secteur, œuvrent à son efficacité. Parmi ceux-ci, les élus et plus particulièrement le premier magistrat de chacune de nos communes.

C'est d'ailleurs à l'attention des maires que la Documentation Française, sous la houlette de la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières, a édité un guide pratique :

### Sécurité routière : ce que peuvent faire les maires

Cet ouvrage trace un itinéraire aux municipalités, énumérant toutes les étapes menant à la mise en place d'un programme d'interventions dans le domaine de la sécurité routière.

Cela passe, au préalable, par l'analyse de la vie locale et de l'espace urbain permettant l'étude de l'accidentologie et l'observation de la voirie de la commune. Fort de ces données, chaque maire peut alors établir des plans d'actions visant tous ses champs de compétences. Par une connaissance précise de ses pouvoirs au regard de la réglementation, il sait comment influencer sur tous les paramètres :

- en direction des infrastructures, de l'urbanisme, de l'environnement naturel,
- en direction de ses administrés sur le plan de l'éducation, de la culture, de la communication,
- en direction de ses agents municipaux dans ses obligations d'employeur.

Ce guide, très détaillé et complet, constitue également une mine de conseils pour mener à bien cette mission et permettre, par la participation de tous, d'aller vers la réussite, le tout en cohérence avec les structures locales et nationales.

Pratique et concret, ce livre s'accompagne d'un cd-rom livrant des exemples d'actions menées dans diverses municipalités urbaines ou rurales.

Ce n'est que par la mise en place, à tous les niveaux de notre pays, de manifestations de sensibilisation aux problèmes de sécurité routière que l'on pourra accentuer les progrès, déjà réalisés mais jamais suffisants, dans la baisse de l'accidentologie.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Rencontre avec...

## Guy BARRET

**Guy Barret est le maire de la Mulatière depuis 2001. Il est le vice-président de l'Association des Maires du Rhône depuis 2008. En charge des questions de formation et de la communication, il a notamment collaboré à la rédaction du DGO et travaille aujourd'hui à la formation des élus et la création du réseau des élus "sécurité routière".**



### **Pourquoi avoir choisi d'œuvrer pour la sécurité routière dans le cadre de l'Association des Maires du Rhône ?**

Le maire est par essence un acteur généraliste, délocaliser des formations sur ce thème qui nous regroupe tous, c'est aller dans le sens de la transversalité.

C'est un but commun, nous partageons nos expériences, nos savoirs et nous pouvons ainsi agir avec plus d'efficacité et de précision.

### **Comment aimeriez-vous que l'on présente votre action autour de la prévention du risque routier ?**

Comme une mission d'information. Donner l'accès à l'information, c'est montrer que l'on a confiance en nos possibilités. C'est dire qu'il existe une vraie amélioration mais qu'il ne faut pas relâcher la garde.

### **Et sur quoi faut-il agir maintenant, à votre avis ?**

Sur les mentalités.

### **Les mentalités ? Vous allez plus loin que le comportement dans ce cas ?**

Oui, en effet. L'être humain est indiscipliné. Il a besoin de limites.

Prenons l'exemple d'un radar ; à son abord, les comportements changent mais enlevez le radar et même si l'endroit est dangereux, la vitesse repartira de plus belle.

### **Là, vous nous parlez de respect ou de connaissances ?**

Des deux en fait.

### **Donc, vous croyez autant en la prévention qu'en la répression...**

Il y a un temps pour les deux aspects et ils sont indissociables.

La sensibilisation permet de faire comprendre. La répression reste indispensable surtout quand il y a provocation ou irresponsabilité notoire.

Un synonyme de provocation est agression, c'est l'incitation à faire mal.

Ce sont des actes malveillants dont les conséquences peuvent être gravissimes.

La sensibilisation permet de faire comprendre ces conséquences et la répression permet de les punir et de fixer ces limites nécessaires.

### **Quel est le rôle de la police municipale dans ce cadre ?**

Un rôle de proximité bien entendu. Le "faire comprendre" prend toute sa place.

Vous savez, les gens sont d'accord pour que la police municipale dresse des PV mais pas quand c'est sur leurs propres agissements.

### **Qu'est-ce qui peut motiver un maire à faire des actions de sécurité routière sur sa commune ?**

Son ressenti personnel d'abord et puis, l'insécurité sur la route est l'une des premières causes de plaintes en mairie.

Quand les faits sont gravissimes (accident mortel par

exemple), l'affectivité entre en jeu et on est vite dans une situation de crise.

### **Aujourd'hui dans l'actualité, on voit bien des situations de crises et des maires eux-mêmes qui lancent des appels au secours car un projet d'aménagement de voirie nécessaire n'est pas mis en place ?**

Il faut se méfier de la stigmatisation par les médias (je préférerais : de la médiatisation de certaines situations). Les aménagements de voiries ont nettement progressé ces dernières années et les chiffres le confirment, ce ne sont pas les facteurs à épingle.

### **Oui, en effet, 9 accidents sur 10 ont pour origine un facteur comportemental. Dans ce cadre, quelles sont les actions de proximité que vous privilégiez ?**

- 1 - la sensibilisation dès le plus jeune âge
- 2 - faire des actions pendant la Semaine Sécurité Routière
- 3 - créer une rubrique "sécurité routière" dans la revue municipale pour relayer l'information
- 4 - travailler au plus près des personnes âgées

### **Si vous deviez donner 3 mots pour expliquer pourquoi la sécurité routière est importante dans une commune...**

- 1 - parce que ce sont avant tout des drames humains,
- 2 - parce que l'éducation de la jeunesse est primordiale,
- 3 - parce que le ressenti des risques doit être relativisé.

### **Pour un maire, la Sécurité Routière, c'est un levier d'image ou un véritable engagement ?**

L'image du maire ne se joue pas sur la sécurité routière, mais sur le social ou l'environnement. L'image du maire en sécurité routière ne se joue que quand il y a un accident. Sécuriser un quartier, faire des actions de contrôle, agir sur du visuel, malheureusement, ces actions de prévention, de « avant l'accident, pour éviter l'accident », sont souvent perçues comme des contraintes.

### **Je vous laisse le mot de la fin...**

L'Association des Maires du Rhône incite à désigner un représentant "sécurité routière" dans chaque commune. C'est une mission capitale pour redistribuer l'information et pour assurer une cohérence à toutes les actions.

# Zoom sur... Saint Martin en Haut avec Régis CHAMBE

Régis Chambe est le maire de Saint Martin en Haut depuis 2002. Il mène dans sa commune une démarche volontaire en faveur de la sécurité routière.



## Pourquoi avez-vous choisi de vous impliquer avec autant de force en sécurité routière ?

L'axe structurant qui passe par la commune est la RD 311. Cette route a deux particularités :

- 1 - Elle présentait de nombreuses « épingles à cheveux » et elle a été redressée au profit de courbes plus douces, elle est devenue roulante. Aujourd'hui, certaines catégories de motards la considèrent comme un circuit fermé, ce qui provoque des accidents dont les conséquences sont gravissimes. D'autant que les glissières de sécurité mises en place ont eu l'effet pervers d'augmenter la confiance des motards et donc une hausse de la vitesse. Je n'exagère pas en disant « circuit » puisque certains d'entre eux se chronomètrent à grande vitesse.
- 2 - Cette situation aboutit à des nuisances sonores et une inquiétude croissante des riverains qui hésitent à traverser la route.

## Certes, vous ne pouviez pas rester sans rien faire ?

Non, en effet. Il y a même eu une pétition signée par 150 familles. J'ai écrit aux autorités et même une lettre de sensibilisation aux concessionnaires qui ont, semble-t-il, joué le jeu.

## Quelles sont les actions concrètes qui ont découlé de vos courriers ?

Ces agissements sont bien déterminés dans le temps. On sait que le phénomène est plutôt présent le vendredi, samedi et dimanche matin au printemps et à l'automne. Aussi, la gendarmerie a pu mettre en place un certain nombre de contrôles ciblés et un peu musclés, ce qui a eu pour effet d'inverser cette tendance pendant 3 ans. Mais depuis 2 ans, nous nous retrouvons confrontés au retour de ces comportements à risques.

Nous avons donc eu des réunions en Préfecture avec pour objectif un plan d'actions à 2 volets :

- Un volet « aménagement de voirie » : l'implantation d'îlots (pour réduire la vitesse) et de bandes sonores est actuellement à l'étude. L'idée de mettre en place un radar flashant à l'éloignement (par l'arrière) est également en projet.
- Un volet « répression » avec des opérations ponctuelles mais très visibles gérées par la gendarmerie

## La RD 311 est un des axes les plus fréquentés du département, n'est-ce pas ?

Oui, en effet. C'est 5000 véhicules qui traversent le village matin et soir. Le trafic a notablement évolué après les inondations de Givors en 2003 et le village est aujourd'hui fréquenté par de nombreux habitants de la Loire qui ont trouvé par cette route un itinéraire bis plus confortable pour atteindre Lyon.

Il y a aussi des établissements scolaires qui longent la voie, près de 1200 élèves gravitent. L'enjeu est de taille. Ainsi, dans le cadre de la structuration de cette entrée de village (réalisations du collège public et d'un restaurant scolaire municipal), nous avons implanté 2 ronds-points pour réduire la vitesse et dans ce même objectif, nous avons installé un radar clignotant de sensibilisation qui annonce simplement la vitesse à laquelle vous circulez. C'est une sonnette d'alarme formidable pour rappeler le 50 km/h en ville !

## Nous avons beaucoup parlé des aménagements de voirie, et que faites-vous en terme de communication ?

La gendarmerie intervient dans les collèges sur des actions de prévention spécifiques. Nous avons une MFR (Maison Familiale Rurale) sur la commune qui agit beaucoup autour de la sécurité des jeunes de 16 à 22 ans. Cet établissement a vu deux de ses élèves décédés l'année dernière dans des accidents de la route.

La prise de conscience est donc primordiale : des actions de sensibilisation notamment animées par les IDSR sont régulièrement mises en place.

Par ailleurs, certains élèves majeurs sont logés au village vacances de la commune en quasi autonomie : ils doivent préalablement signer une charte de bonne conduite, portant notamment sur la conduite routière.

Autre exemple : autour de la MFR et organisée sur un parking et dans des salles mis à disposition par la commune, vient de s'achever l'opération « 10 de conduite ». Pendant deux semaines la gendarmerie a sensibilisé 300 élèves des collèges et autres MFR (n'ayant pas encore l'âge de conduire) aux risques de la conduite routière et à ses bonnes pratiques.

## Dans le monde rural, le véhicule individuel est d'autant plus nécessaire que le système de transport en commun est peu répandu. La sécurité routière prend alors toute sa place, qu'en pensez-vous ?

Je suis d'accord et je dirais même que c'est une question de survie pour nos jeunes. Véhicule individuel = indépendance (sociale, économique...). Il s'agit donc de faire comprendre les conséquences que peut avoir un comportement un peu limite. Et puis avant tout, l'enjeu premier, c'est éviter les drames humains.

## Qui dit véhicule individuel dit prise en compte de l'éco-déplacement ?

Oui tout à fait. Le SIMOLY (Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais) a mis en place un système de covoiturage qui se développe plutôt bien. Nous avons un parking dédié à cet effet sur la commune, les gens peuvent laisser leur véhicule, cela fonctionne comme un parc relais en somme.

Nous prenons aussi le pari de l'auto-stop participatif qui, je l'espère, va devenir complémentaire des transports en commun. D'ici quelques mois, seront créés des points spécifiques sur 6 à 7 communes de la couronne lyonnaise notamment au terminus des lignes TCL. Exemple à Brindas à 15 km de chez nous.

Pour finir nous avons également mis en œuvre 3 circuits de pédibus (les « gônes trotters ») qui permettent à des parents d'amener à tour de rôle les enfants à pied à l'école. La fréquentation de ces pédibus est appelée à se développer dans l'avenir.

## Vous semblez vraiment très motivé sur la question de la sécurité routière ?

La commune accueille un centre APF (Association des Paralysés de France) qui héberge environ 35 résidents : il s'agit de traumatisés crâniens, tous sont accidentés de la vie dont une majorité d'accidents de la route. Nous (associations, commerçants, municipalité) avons beaucoup de contacts avec eux. Comment voulez-vous ne pas être sensibilisé à la vue de ces personnes, souvent jeunes adultes, dont la vie est définitivement bouleversée ? Nous pourrions tous être à leur place. Nous avons aussi un conseiller municipal qui est dans un fauteuil depuis l'adolescence.

En fait, si je devais être synthétique sur les enjeux que revêt la prévention du risque routier, je dirais : sécurité et accessibilité à tous les niveaux et dès le départ des projets !

Merci.

# Un permis plus sûr

## Bien conduire c'est aussi bien se conduire

La réforme du permis de conduire, lancée en janvier 2009 à la demande du Président de la République, entre en application progressivement dans tous les départements français. La réforme, orchestrée par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR), s'articule autour de trois objectifs principaux : un permis moins long, financièrement plus accessible et surtout plus sûr. Ce grand chantier se déploie sur trois ans. 20 mois après, les premiers bilans tombent.

*«Le chantier était de taille puisqu'il fallait adapter les épreuves du permis de conduire aux exigences de la conduite d'aujourd'hui qui doit faire une part de plus en plus importante au partage de l'espace public, au principe de prudence et au respect de l'environnement. Chacun doit avoir conscience que ces changements sont inévitables dans une mobilité qui ne cesse de croître. L'apprentissage de la conduite et de ses règles est un acte social qui engage la responsabilité de tous.»*, indiquait en juillet 2010 Dominique BUSSEREAU, alors Secrétaire d'État chargé des Transports.

Incluant les notions de courtoisie, de respect des autres usagers, d'apprentissage des réflexes de l'éco-conduite,... un nouveau savoir-être au volant est encouragé. Nous vous proposons de découvrir ce nouveau volet comportemental, qui doit promouvoir l'adoption de comportements citoyens sur nos routes pour lutter efficacement contre l'insécurité routière.

### Les épreuves ont changé

Ayant pour ambition de permettre à tous d'acquérir les règles du partage de la route, il se traduit concrètement dans les modalités des deux volets de l'examen : code et épreuve pratique. L'examen va passer d'une logique d'erreurs à une logique de compétences.

### Comment cela se traduit-il ?

- 150 nouvelles questions à l'épreuve du code, questions remplaçant celles considérées comme «piège, ringardes, ou obsolètes»,
- l'évaluation des dites compétences du candidat à l'aide d'une grille de notation organisée en trois rubriques : «connaître et maîtriser son véhicule», «appréhender la route» et «partager la route avec les autres usagers».

### Le candidat se verra donc désormais noté pour sa conduite générale et son comportement au volant sur tout le parcours :

- analyse et adaptation à l'environnement routier,
- compétences techniques,
- civisme du conducteur : attention et respect porté aux autres usagers,
- autonomie et capacité à gérer son déplacement : conduite avec pour seule indication la destination à atteindre,
- prise de conscience du risque,
- conduite économique et respectueuse de l'environnement.

A l'heure du bilan, la rénovation est bien engagée. On atteint plus de 60% de réussite à l'épreuve de conduite et plus de 62% à celle du code. Ce bilan est aussi celui d'un succès puisque, enfin, la prise en compte des autres usagers fait partie intégrante de l'examen. En répondant à une problématique majeure de sécurisation de la conduite des jeunes, le gouvernement confirme donc son combat contre l'insécurité routière et notamment contre l'accidentalité des jeunes.

### Pour plus d'informations :

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

<http://permisdeconduire.gouv.fr/>



### Dans le Rhône, le saviez vous ?

**39 500** de candidats chaque année au permis de conduire B.

**44 %** de taux de réussite au permis B en moyenne.

**23 496** permis B délivrés en 2008.

**35 %** des personnes tuées sur nos routes rhodaniennes en 2009 sont des jeunes de 15 à 24 ans.

Le petit papier rose existe depuis **111** ans.



Source Préfecture du Rhône, Bureau Sécurité Routière et Bureau de la Circulation

# Le siège-auto, comment bien le choisir ?



## Un système de retenue obligatoire de 0 à 10 ans

Un enfant de moins de 10 ans doit obligatoirement voyager dans un siège adapté à son âge, à son poids et à sa morphologie.

Selon le Code de la route, le port de la ceinture de sécurité homologuée est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'un véhicule, à l'avant comme à l'arrière.

### Quelques rappels :

- Chaque siège est destiné à une seule personne.
- Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant de tous les véhicules, sauf cas exceptionnels (dans les taxis ou les véhicules de transport en commun ou lorsque le véhicule ne dispose pas de banquette arrière ou encore si le siège arrière n'est pas équipé de ceinture de sécurité).
- Le non-respect de la loi peut être sanctionné par une contravention de quatrième classe.

## Cinq groupes de dispositifs de retenue

La norme européenne distingue cinq groupes correspondant au poids de l'enfant.

### Groupe 0 : de la naissance à 10 kg

L'enfant doit voyager dans un siège placé dos à la route, à l'avant ou à l'arrière de la voiture.

Les nourrissons peuvent être installés dans un lit nacelle, disposé parallèlement au dossier de la banquette arrière et fixé par des sangles aux points d'ancrage des ceintures de sécurité.

### Groupe 0+ : de la naissance à 13 kg

Ce siège permet de transporter l'enfant dos à la route, dans une position semi-allongée. Il doit être installé dans les mêmes conditions que le siège du groupe 0.

### Groupe 1 : de 9 à 18 kg

L'enfant peut être installé dans un siège doté d'un harnais ou un siège avec tablette de protection qui se fixe aux deux points d'ancrage de la ceinture médiane.

### Groupe 2 (15 à 25 kg) et groupe 3 (22 à 36 kg)

En fonction de sa taille et de sa corpulence, l'enfant doit être installé dans un siège ou sur un coussin rehausseur jusqu'à l'âge de 10 ans.

## Quelques conseils

**Prenez le temps d'étudier le fonctionnement des sièges proposés en magasin et faites essayer le siège à votre enfant pour tester son confort.**

**Après votre achat, prenez le temps de procéder à l'installation en suivant rigoureusement les indications du fabricant.**

**Si le siège est installé à l'avant du véhicule, il est impératif de désactiver le système de protection par coussin gonflable (airbag).**

**BÉBÉ  
À  
BORD !**

## Homologation obligatoire

Les lits nacelles, sièges et rehausseurs doivent obligatoirement posséder un visa d'homologation certifiant qu'ils répondent aux normes européennes.

### Une étiquette attestant l'homologation, comporte plusieurs indications :

- la mention «UNIVERSEL» indiquant que le produit convient à tous les véhicules,
- la gamme de poids des enfants à laquelle est destiné le dispositif,
- la lettre E, entourée d'un cercle, signifiant que le siège est conforme à la norme européenne.

### CONTACT :

Pour de plus amples informations  
[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

# Les gênes à la conduite :

## La loi s'adapte au cas par cas.

Le législateur poursuit l'optimisation de ses écrits. C'est dans cette démarche d'individualisation de la loi que la directive européenne du 25 août 2009 a fait évoluer les normes applicables au sein de l'Union Européenne pour la conduite en ce qui concerne les troubles de la vision, le diabète et l'épilepsie.

La Délégation à la Sécurité et la Circulation Routières et la Direction Générale de la Santé soulignent que les nouvelles normes médicales favorisent la mobilité des personnes atteintes des pathologies précitées tout en garantissant la sécurité de tous sur les routes.

Elles tiennent compte de l'évolution des connaissances scientifiques et des pratiques médicales de traitement de ces affections.

### 1 - Trouble de la vision :

En matière de vision, les normes adoptées permettent une prise en compte plus globale des fonctions visuelles.

Refuser l'aptitude à la conduite sur base d'un seul critère, sans tenir compte des autres, ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. En effet, une faiblesse sur un point précis, comme une acuité visuelle limitée, peut souvent être compensée par de bons résultats pour d'autres critères, comme le champ visuel, la vision crépusculaire, la sensibilité à l'éblouissement et aux contrastes, par exemple.

### 2 - L'épilepsie :

Cette pathologie peut présenter plusieurs graduations. Aussi, une clarification des critères médicaux à prendre en compte est réalisée afin de garantir aux personnes concernées une évaluation objective de leur état et de ses conséquences sur leur aptitude à la conduite.

Ainsi, l'arrêté stipule qu'après une période de 5 ans sans crise, la délivrance d'un permis de conduire pour les conducteurs de véhicules légers - sans limitation de durée pour raison médicale - peut être envisagée.

### 3 - Le diabète :

Enfin, pour le diabète, parallèlement à l'instauration d'un contrôle médical régulier tous les 5 ans pour les conducteurs de véhicules légers, de nouvelles possibilités sont ouvertes pour ceux de véhicules lourds.

En effet, le diabète (dit « diabète sucré ») rendait incompatible jusqu'ici la conduite de ces véhicules. Désormais, les personnes qui en sont atteintes peuvent y avoir accès, sous réserve d'un examen médical tous les 3 ans.

La décision de délivrance ou de renouvellement du permis de conduire par l'autorité préfectorale sera prise, pour les personnes concernées, à la suite de l'avis d'un médecin agréé ou de la commission médicale départementale.

## Bonne année, bonne santé !

L'année 2010 a été riche en projets de tous types nécessitant l'implication active de l'ensemble de l'équipe d'intervenants. Que vous soyez IDSR et/ou enquêteurs ECPA, actifs ou retraités, vous avez, pour la plupart d'entre-vous, donné sans compter de votre temps au service d'une cause qui nous est chère à tous : la lutte contre l'insécurité routière.

Agir pour la sécurité routière, ce n'est pas seulement « faire baisser les statistiques » mais c'est avant tout sauver des vies et faire prendre conscience à nos concitoyens des dangers de la route. Au terme de cette année intense, je veux tout simplement vous remercier pour votre engagement.

Mais l'année 2010 aura aussi été marquée pour certains d'entre-vous par l'accident de la route ou la maladie. Le surmenage dû à de multiples activités (dont la sécurité routière) a sans doute été un élément non négligeable ayant abouti à ces problèmes de santé.

N'oubliez pas de lever le pied et de respecter votre rythme de vie pour préserver votre forme. Votre engagement dans la Sécurité Routière ne doit pas se faire au détriment de votre santé. Je souhaite pouvoir garder encore longtemps une équipe motivée et en pleine forme !

En attendant de vous retrouver pour de nouvelles actions en 2011, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Laurence KERSAUZE-BODIN



## Un nouvel arrivant au BSR

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, Hervé KERN est venu renforcer l'équipe du bureau Sécurité Routière. Il assure la gestion des actions de prévention du plan départemental d'actions sécurité routière et la programmation des contrôles routiers dans le cadre du plan départemental de contrôles routiers.

# L'agenda 2010-11

**BAYER Lyon**  
les 6, 7 et 13 décembre  
**Gaillard (74)**  
les 24 et 25 janvier  
**Loos (59)** le 8 février

Sensibilisation aux risques  
du trajet domicile-travail  
et à l'éco-conduite

**14, 15 et 16 janvier**  
Salon de l'étudiant

**9 février**  
Prévention des  
risques routiers  
chez BTP Rhône

**25, 26 et 27 février**  
Salon de la moto

## Sensibilisation aux risques du trajet domicile-travail et à l'éco-conduite

En décembre 2010, janvier et février 2011, plusieurs journées de sensibilisation à la sécurité routière, et plus particulièrement à l'éco-conduite, sont proposées aux salariés de BAYER et animées par des IDSR du Rhône. BAYER Lyon les 6, 7 et 13 décembre 2010, Gaillard (74) les 24 et 25 janvier 2011 et Loos (59) le 8 février 2011.

## Salon de l'étudiant

Comme chaque année, la coordination Sécurité Routière de la Préfecture du Rhône participera, avec Avenir Santé, au salon de l'étudiant 2011, rendez-vous incontournable des lycéens et étudiants pour préparer leur avenir mais aussi aborder les comportements à risque.

Halle Tony Garnier à Lyon 7<sup>ème</sup> les 14, 15 et 16 janvier 2011.

## Prévention des risques routiers chez BTP Rhône

BTP Rhône renouvelle sa journée Prévention des risques routiers (journée nationale). Visant cette année plus particulièrement le public jeune, les nombreux partenaires (Fondation BTP, pro BTP, santé au travail, CARSAT (ex-CRAM), Club entreprises SR, Renault Trucks, SDIS69 et Préfecture du Rhône...) se retrouveront dans un lieu privilégié pour proposer divers ateliers informatifs mais aussi interactifs à de jeunes apprentis, leurs maîtres de stage et autres visiteurs.

CFA de Dardilly le 9 février 2011.

## Salon de la moto

A l'instar des années précédentes, un stand Sécurité Routière sera animé par les IDSR au prochain salon du deux-roues à Lyon. Afin de donner plus d'ampleur médiatique et d'envergure au volet prévention et communication en matière de sécurité routière auprès des usagers des deux-roues motorisés, la manifestation sera largement médiatisée et de nouvelles animations seront proposées lors du salon : piste d'éducation routière, sensibilisation au débridage des cyclos, exercices de maniabilité etc.

Eurexpo Lyon-Chassieu les 25, 26 et 27 février 2011.

## Préfecture du Rhône Bureau Sécurité Routière

106, rue Pierre Corneille  
69419 LYON cedex 03  
Tél. 04 72 61 62 69  
Fax 04 72 61 62 88  
pdsd-sec-secrout.pref69@rhone.  
pref.gouv.fr

## Directeur de publication :

Olivier MAGNAVAL,  
Préfet délégué pour la défense  
et la sécurité

## Rédacteur en chef :

Laurence KERSAUZE-BODIN  
Chef du bureau Sécurité Routière

## Coordnatrice de Rédaction :

Florence DUFOUR-FERRARA  
Consultante en communication  
Agence Com'unique

## Comité de rédaction IDSR :

Maurice BONNET, Boumédiène  
BOUSSOUAR, André DUFOUR,  
Marion HERCÉ,  
Christine BANDHAVONG,  
Catherine HEENDRICKXEN,  
Jean-Michel GEVREY

## Conception/Impression :

www.initiale.fr

## Au coin de la rue

Samedi 16h15. Je suis arrêté à un stop à la sortie d'une grande surface. J'attends un répit dans le flot de véhicules circulant sur la RD 386. Une pétarade rageuse agresse nos oreilles... Sans temps d'arrêt, un cyclomoteur transportant deux ados, quitte le parking. Il coupe les deux voies de circulation sous les coups de klaxon d'une camionnette contrainte à piler, sous les yeux exorbités des conducteurs de la deuxième voie ralentissant et zigzagant pour l'éviter... Le poulx de tous les témoins de cette scène a fait un bond vers des sommets : un évènement ordinaire sur nos routes ! Ce qui l'est moins, c'est la suite.

Peu après, la file de véhicules dans laquelle s'est inséré le cyclomotoriste est stoppée par un feu tricolore. Les ados sont là, tout près. Une grand-mère d'une soixantaine d'années jaillit de son véhicule (laissant sa portière ouverte) et se précipite auprès des jeunes, engageant une conversation animée. Même sous leurs casques, on soupçonne leur air penaud. Le feu passe au vert pour notre file. Faisant fi du retard causé aux autres automobilistes, le discours s'éternise... Enfin, les ados sont libérés par la

conductrice. Celle-ci se dirige alors vers mon véhicule pour m'expliquer la teneur de son intervention. Le feu, entre temps est repassé au rouge... pas d'avertisseur sonore d'impatience... je conseille tout de même à la dame de passer le feu et de s'arrêter sur un parking situé peu après le feu pour poursuivre cette conversation.

Sitôt dit, sitôt fait. Je suis face à une personne qui, toujours sous le coup de l'émotion, de la colère, m'explique que son gendre motard en pleine jeunesse se déplace sur un fauteuil roulant suite à un accident provoqué par un conducteur alcoolisé. «Je ne supportais pas l'idée que, par leur inconscience, ils risquent la même peine ou qu'ils soient à l'origine d'une telle détresse».

Après avoir fait état de mon investissement dans le domaine de la Sécurité Routière, je l'ai vivement remerciée pour son civisme, son intervention instinctive dispensant un message avec des mots venant du cœur, qui, nous le savons, sont plus marquants que tous nos discours raisonnables (ou raisonnés) quels que soient le professionnalisme ou la passion qui nous animent.

Notre cause avance... on le voit au coin de la rue.

JM. GEVREY